

Discours de Madame Carmela Godeau

Directrice Régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du centre

Son Excellence Monsieur, M. Alassane Outtara , Président de la République de
Côte d'Ivoire,

Son Excellence, M. Kadré Désiré Ouédraogo, le Président de la Commission de
la CEDEAO

Excellences, Monsieur Mamadou Coulibaly, Ministre de la Justice et des
Droits de l'Homme ,

Monsieur , Antonio Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les
Refugiés,

Mesdames, Messieurs les Représentants de l'Union Africaine,

Mesdames, Messieurs, les membres du Gouvernement,

Distingués Membres du Corps Diplomatique et des organisations
internationales,

Distingués membres de la société civile,

Membres de la Presse,

Je vous remercie pour votre hospitalité dans le cadre d'une initiative si importante pour mon Organisation et pour tous les migrants.

Permettez-moi de commencer mon discours en rappelant une information qui a été donnée hier lors d'une présentation sur le thème « apatridie et migration » : selon un sondage effectué sur un groupe de migrants, la possession d'une pièce d'identité est considérée comme un besoin élémentaire, plus encore que l'accès à la nourriture, à des soins médicaux et à un abri. Cela nous donne une indication assez claire et précise des priorités des migrants et de l'impact dramatique que peut avoir l'absence de document d'identité sur la vie d'une personne, qu'il soit migrant ou non.

La référence à la migration pour parler d'apatridie est impérative dans la mesure où la migration peut être soit une cause soit une conséquence de l'apatridie, particulièrement en Afrique de l'Ouest, où le phénomène migratoire a un caractère principalement infra-régional, et où la majorité des pays sont à la fois des pays d'origine et de destination. Une région où la mobilité des personnes n'est pas seulement inscrite dans l'histoire millénaire de ses peuples, mais où elle est aussi reconnue par tous les acteurs comme une source d'enrichissement et de développement.

Dans ce contexte, l'OIM considère l'apatridie comme un obstacle à la jouissance des droits des migrants et s'engage à assurer le respect de ces droits, en facilitant dans tous les fora internationaux la mise en place des mesures et des mécanismes nécessaires à réduire le risque d'apatridie.

Au niveau politique, l'OIM travaille déjà sur ce sujet avec de nombreux partenaires, notamment avec la CEDEAO pour améliorer l'impact positif de la libre circulation des personnes dans la région ; et l'OIM souhaite renforcer la coopération entre les autorités nationales et les acteurs nationaux, régionaux et internationaux impliqués, pour définir des actions communes visant à assurer la

protection des migrants apatrides, notamment en termes d'accès aux droits et aux services essentiels, pour les migrants eux-mêmes et pour leur familles. A cette fin, la ratification de tous les protocoles pertinents serait déjà un important acquis commun, un cadre légal dans lequel les procédures pour la détermination de la nationalité ne seraient pas discriminatoires ou arbitraires, mais inspirées par la volonté de favoriser la possession de la nationalité jusqu'à la preuve du contraire.

Il convient également de souligner la condition très vulnérable de ces migrants qui ne sont pas apatrides mais qui courent le risque de le devenir à cause de l'absence de document, d'une erreur dans ceux qu'ils possèdent, ou des difficultés dans l'accès à ceux-ci. Encore une fois, l'OIM soutient les efforts des pays à établir des procédures claires et capables de faciliter une solution rapide et respectueuse des droits fondamentaux de chacun, soit au niveau politique et légal, soit à travers le renforcement des capacités des autorités consulaires.

Cette nécessité devient même plus urgente dans le contexte des grandes crises humanitaires qui malheureusement ont frappé ou sont en train de frapper la Région dernièrement, en provoquant le déplacement de centaines de milliers de personnes, y compris des mineurs non accompagnés et des familles séparées.

Enfin, pour les migrants de longue durée dans une situation potentielle d'apatridie, l'OIM souhaite et appuie la mise en place de mécanismes qui garantissent un accès à la naturalisation transparente et claire, selon un processus bureaucratique digne et humain. Il est dans l'intérêt du pays hôte que les migrants puissent régulariser leur statut, afin de garantir une intégration plus rapide, effective, et bénéfique pour les migrants et pour la société elle-même.

Je vous remercie,

